

24H DES RÉALISATIONS 2019

RÈGLEMENT NATIONAL

1 / Participation

La participation aux 24h des Réalisations est ouverte à toutes les équipes gagnantes des éditions locales de la manifestation. Les équipes doivent être constituées de deux à cinq participants maximum (en favorisant des jeunes entre 15 et 26 ans) et d'un animateur.

2 / Animateur(s)

L'animateur est responsable et référent du groupe pendant toute la durée de l'événement. Il peut apporter des conseils techniques et si besoin être figurant dans le film mais il ne peut apparaître plus d'une minute dans la totalité du court-métrage. Si besoin, l'équipe peut faire appel à un ou des figurants qui ne devront pas apparaître plus de 30 secondes dans la totalité du court-métrage.

Lorsque, pour des raisons logistiques, notamment de transport, une équipe est accompagnée de 2 animateurs, le 2e animateur ne pourra pas prendre part à l'équipe, ni participer au tournage mais fera partie de l'équipe des 24 secondes chrono¹.

3 / Thème

Un thème sera tiré au sort au début de l'événement, soit le samedi 23 février vers 9h. Il est indispensable de réaliser un film en rapport avec ce thème, qui sera le point commun entre les différentes réalisations. Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème, perceptible par le jury, ne pourra pas concourir.

4 / Déroulement du challenge

Chaque équipe devra être présente en salle plénière, samedi 23 février, à 8h30. Une présentation du challenge et des points importants du règlement aura alors lieu.

Le thème sera tiré au sort vers 9h par un des participants. Le nom du participant effectuant le tirage au sort sera lui-même tiré au sort par les organisateurs.

A partir de l'horaire précis auquel sera dévoilé le thème, communiqué à tous, chaque équipe aura 24h pour écrire, réaliser, monter et rendre son film. Le film devra être remis 24h plus tard aux organisateurs sur la clé USB fournie. Tout dépassement horaire, à la minute près, disqualifiera le film.

¹ Le principe des 24 secondes chrono est de montrer les coulisses de la manifestation en direct grâce à la réalisation de vidéos de 24 secondes.

5 / Réalisation, durée et format d'exportation :

Les films devront être lisibles sur VLC. Leur durée finale devra être comprise entre 3 et 7 min (génériques compris).

Les films doivent être entièrement créés (scénario, repérage des lieux, tournage et montage) pendant la manifestation et en 24h (finalisé et rendu).

6 / Générique

L'équipe s'engage à insérer dans le film les éléments fournis par les organisateurs sur clé USB

- La séquence d'intro, en début de film
- La séquence d'outro, en fin de film

Un générique complet, mentionnant le nom de l'équipe du film, le nom des comédiens, la liste des musiques utilisées et les remerciements, devra clore le film.

7 / Droits

La participation aux 24h des Réalisations vaut acceptation de céder tout droit de diffusion, à titre gratuit, à la Fédération Française des Maisons de la Jeunesse et de la Culture pour les films réalisés.

Chaque participant s'engage à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

Chaque équipe veillera à respecter scrupuleusement les "bonnes pratiques de tournage" fournies dans le guide remis lors de la finale nationale. Celles-ci s'appuyant sur un cadre légal et réglementaire, il est fondamental de les respecter. Tout manquement à ces recommandations entraînerait une disqualification.

8 / Matériel

Les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage. Ce matériel reste sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. La FFMJC se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol concernant le matériel des participants, ainsi qu'en cas de détérioration. Il est recommandé à chaque équipe de fermer les locaux mis à leur disposition afin de protéger son matériel.

9 / Locaux

Une chambre de 3 lits, avec table et chaises, est mise à disposition de chaque équipe pour effectuer son montage. Les chambres de montage sont identifiées par un panneau. Pour des raisons de respect du sommeil de chacun, il n'est pas possible de travailler dans une autre chambre. En tout état de cause, il est nécessaire de veiller à une discrétion maximum dans les espaces communs et au voisinage des chambres, entre 22h et 9h.

La "salle de prod" est le lieu de convivialité, ouvert pendant toute la durée du challenge où tous peuvent se retrouver mais également travailler. Les organisateurs y tiennent une permanence.

Il sera également nécessaire d'y passer afin de signaler vos sorties et déplacement, pendant toute la durée du challenge.

10 / Projection

L'ensemble des films réalisés seront diffusés lors d'une séance publique et gratuite le dimanche 24 février 2019 à 10h30, à l'Auditorium de l'Auberge de Jeunesse Yves Robert. Le jury visionnera l'ensemble des films lors de cette séance mais ne prendra en considération que les films qualifiés (respectant la durée et le thème imposés, et rendus dans le délai de 24h avec générique complet).

11 / Jury

Le jury est constitué de professionnels et demeure souverain de ses choix. Il sera particulièrement attentif aux aspects narratifs et esthétiques des courts-métrages réalisés mais également au respect du thème et du présent règlement.

12 / Prix

Trois prix seront remis : le Grand Prix des 24h des Réalisations, le Prix Coup de Cœur du Jury et le Prix du Public². Chaque équipe lauréate sera récompensée (à titre d'exemple, en 2017 et 2018 : projection à la MJC de Cannes pendant le Festival et masterclass pour le 1^{er} Prix, visite d'un tournage pour le 2^{ème} Prix).

L'ensemble des équipes participantes seront symboliquement récompensées à Paris.

13 / Making-of

Un making-of sera réalisé pendant l'évènement. L'animateur encadrant chaque équipe veillera à faciliter le travail de l'équipe making-of. Il devra particulièrement rester joignable pendant toute la durée du challenge à cette fin.

² Le Prix du Public est le résultat du vote des internautes après la finale nationale